

NORMAND BLOUIN

**Métier :
chef électrique**
PAGE 5



MARC MONGEAU

**EFFETS NOCIFS
DU BRUIT**
La grande tromperie
PAGE 9



FTQ-CONSTRUCTION

**NÉGOCIATIONS
DANS LA
CONSTRUCTION**
**Une course
contre la montre**
PAGE 10

RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

La riposte s'organise et s'intensifie!

Les organisations syndicales québécoises et les deux groupes nationaux de défense des droits des chômeuses et des chômeurs ont lancé, le 4 mars dernier, une vaste coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi. L'événement a attiré l'attention des médias aux aurores, alors qu'un panneau de 40 pieds de hauteur portant le message de la coalition a été installé près du pont Jacques-Cartier.



ISABELLE GAREAU

Le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, en conférence de presse devant le Complexe Guy-Favreau le 4 mars dernier.

Réunis en conférence de presse un peu plus tard devant le Complexe Guy-Favreau, les porte-parole de la coalition ont annoncé un plan de mobilisation musclé afin de mener une offensive en règle contre le saccage de l'assurance-emploi du gouvernement de Stephen Harper.

La coalition a lancé un appel à toutes les forces vives du Québec et du Canada à se joindre au mouvement de contestation. Cet appel a d'ailleurs été entendu (voir l'encadré en page 2). « Notre objectif est d'obtenir un changement de cap du gouvernement. La coalition veut que le gouvernement retire sa réforme, qu'il tienne des consultations publiques sur les changements à apporter au programme d'assurance-emploi et qu'il mène des études d'impact avant de procéder », a déclaré en substance le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer.

PAGE 2

BUDGET FÉDÉRAL

Les conservateurs redoublent d'insultes

Arrogance, mépris, affront, irrespect, hargne..., un dictionnaire des synonymes ne suffirait pas à qualifier les derniers gestes des conservateurs. L'abolition du crédit d'impôt pour le Fonds de solidarité FTQ démontre l'étendue de leur mépris envers le Québec (voir l'éditorial en page 3).

En somme, le dernier budget fédéral n'est qu'un bouquet d'insultes. Personne ne s'attendait à ce que le gouvernement Harper recule et qu'il annonce qu'il avait écouté les dizaines de milliers de sans-emploi qui lui demandent de renoncer à sa réforme imbuvable du régime d'assurance-emploi. Mais on ne s'attendait pas à pire...

PAGE 3

MILIEUX DE TRAVAIL TOXIQUES

Il faut y voir!

Nos membres sont de plus en plus nombreux à souffrir des effets de milieux de travail toxiques où on exige l'impossible. Des objectifs difficilement atteignables, des charges de travail démesurées, des modes de gestion inadéquats, etc. Les absences en raison de problèmes psychologiques augmentent. La violence et le harcèlement sont plus présents en milieu de travail. Plus de la moitié des personnes qui ont des symptômes dépressifs restent au travail, avec le danger de voir leur situation se détériorer encore plus. Les preuves qui permettent de blâmer l'organisation du travail sont de plus en plus accablantes.

PAGE 5

FORUM SUR LES REDEVANCES MINIÈRES

La transformation au cœur du débat

Pendant que les associations patronales, les caquistes et les libéraux plaidaient pour le *statu quo* et contre l'accroissement des redevances minières proposé par le gouvernement Marois – sous les menaces de fermeture des minières –, d'autres groupes participaient au Forum sur les redevances minières, le 15 mars dernier, pour appuyer un tel projet, en y allant de leurs recommandations.

PAGE 12



ISABELLE GAREAU

**Des femmes
de l'UES-800
lancent un SOS!**
PAGE 4



JEAN LAVERDIÈRE

**Une nouvelle patinoire pour les jeunes :
source de grande fierté pour la FTQ**
PAGE 6



JACQUES NADEAU

**Grande victoire :
les travailleurs
agricoles pourront
se syndiquer!**
PAGE 11

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Les travailleurs et travailleuses se font voler !

Faut-il rappeler que la caisse d'assurance-emploi est financée à même les cotisations des travailleurs et travailleuses, et que le gouvernement n'y injecte pas un sou! Par contre, il ne se gêne pas pour sabrer dans le programme tout en refusant obstinément d'évaluer les impacts de sa réforme. Pourtant, de plus en plus de voix s'élèvent, de tous horizons, pour mettre en garde le gouvernement fédéral contre les conséquences désastreuses qu'aura cette réforme sur les travailleurs et travail-



leuses, et sur l'économie du Québec. Au Québec, l'Assemblée nationale s'est d'ailleurs prononcée contre cette réforme à l'unanimité.

À propos de la coalition

Depuis l'annonce de sa création, le 4 mars dernier, plusieurs groupes ont joint la coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi. Les membres de la coalition à ce jour :

- ▼ Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- ▼ Union des municipalités du Québec (UMQ)
- ▼ Union des producteurs agricoles (UPA)
- ▼ Solidarité rurale du Québec
- ▼ Coalition de l'Est
- ▼ Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- ▼ Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- ▼ Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- ▼ Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- ▼ Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)
- ▼ Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)
- ▼ Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)
- ▼ Union des artistes (UDA)
- ▼ Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)
- ▼ Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)
- ▼ Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
- ▼ Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).

Ensemble, ces organisations regroupent plus de 1,2 million travailleurs et travailleuses, quelque 43 000 producteurs et productrices agricoles, plus de 1 300 municipalités et MRC du Québec, 11 000 acteurs, chanteurs, animateurs et danseurs, plus de 200 000 étudiantes et étudiants, des dizaines d'organisations de développement économique et sociocommunautaires du territoire québécois, telles que des CLD et des chambres de commerce ainsi que la plupart des groupes de défense des droits des chômeuses et des chômeurs.

Manifestation nationale le 27 avril

Le plan d'action national de la coalition a été déployé à la grandeur de la province et plusieurs activités en cascade ont déjà débuté. Ce crescendo atteindra son sommet le 27 avril prochain par une grande manifestation nationale à Montréal pour marquer la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs.

Au moment de mettre sous presse, la coalition peaufinait l'organisation d'un grand rassemblement public le 4 avril à la salle de spectacle La Tulipe à Montréal. Plusieurs personnalités québécoises des milieux artistiques, politiques, universitaires et syndicaux y ont été conviées. L'événement sera diffusé en direct sur le Web à l'adresse www.webtv.coop. La vidéo sera disponible en ligne après l'événement.

Le plan d'action prévoit aussi une série de «visites impromptues» chez les députés conservateurs et divers représentants du gouvernement fédéral afin de leur signifier que *chez nous, c'est non au saccage de l'assurance-emploi!* Plusieurs manifestations et actions, organisées par des coalitions régionales, se tiennent déjà depuis quelques semaines.

Un nouveau site Internet

Pour suivre toute l'actualité de la campagne, consultez le site Internet de la coalition : www.nonausaccage.com

Vous y trouverez le calendrier des activités de mobilisation dans toutes les régions, ainsi qu'une foule d'outils comme un dépliant explicatif, différents formats de visuel et des capsules vidéos de travailleurs et travailleuses témoignant des impacts de la réforme dans différents secteurs d'activités.

La coalition est aussi sur Facebook. Venez aimer et partager la page *Non au saccage de l'assurance-emploi*. ■



ALEXANDRE CORNELI

Les facteurs dans la rue... pour dénoncer leurs conditions de travail

Plusieurs centaines de facteurs ont manifesté devant le Complexe Guy-Favreau, à Montréal, le 2 mars dernier, pour dénoncer leurs conditions de travail qui se sont grandement détériorées depuis l'arrivée d'un nouveau mode d'organisation du travail.

La section locale de Montréal du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), qui a organisé l'événement, déplore le recul des conditions de travail de ses membres. «*La moitié des comptoirs postaux fermés par Postes Canada sont situés au Québec. Ils ont été remplacés par des franchises privées n'offrant pas les mêmes conditions de travail aux employés. Nos membres font des journées de 12 ou 13 heures, ils sont épuisés*», a déclaré le président national du STTP, Denis Lemelin.

Rappelons que la réorganisation de Postes Canada a fait en sorte de changer la façon de livrer le courrier et que les facteurs sont dorénavant beaucoup plus longtemps à l'extérieur.

Le président de la section locale de Montréal du STTP, Alain Duguay, déplore la décision de Postes Canada d'avoir aboli plusieurs postes de jour pour les remplacer par des heures en soirée. «*Certains de nos membres sont maintenant obligés de travailler jusqu'à 22 h, affublés des lampes frontales!*», a-t-il dénoncé. Le syndicat précise également que la qualité du service offert à la population est aussi grandement affectée par ces changements.

Le syndicat demande aussi à l'employeur de reconnaître les particularités et spécificités régionales dans la gestion des trajets des facteurs. Actuellement, cela se fait au niveau national où la moyenne canadienne des portes à livrer est de 625 par jour. À Montréal, les facteurs ont des routes qui vont jusqu'à 1 600 portes. «*Il faut qu'on tienne compte des particularités régionales si on veut organiser le travail correctement*», a ajouté Alain Duguay. ■

23^e SÉMINAIRE SUR LE DROIT DU TRAVAIL ET L'ARBITRAGE DE GRIEFS

C'est le temps de vous inscrire !



C'est sur le thème *Encore plus de moyens pour agir!* que se tiendra le 23^e Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ les 14 et 15 mai 2013 au Sheraton Laval.

Cette année, le séminaire vous invitera à mieux connaître et à saisir la problématique reliée aux clauses de disparités de traitement dans les conventions collectives et les impacts juridiques qui y sont associés. Le séminaire vous permettra aussi de réfléchir sur les divers impacts des modifications apportées au régime d'assurance-emploi sur les sans-emplois et la population en général. Vous aurez l'occasion d'échanger avec des collègues et de vous mettre à jour sur les diverses décisions arbitrales et décisions des tribunaux supérieurs importantes rendues depuis la dernière année.

Les sections locales recevront bientôt par la poste l'invitation au séminaire. Entretemps, tous les renseignements sont disponibles sur le portail de la FTQ.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer ! ■



PATRICK RONDEAU

Mobilisation nationale le 23 février

Le 23 février dernier, la FTQ-Construction a contribué à l'organisation d'une journée de mobilisation dans différentes régions du Québec et à Ottawa. Au total, c'est plus de 20 000 personnes dans 10 villes différentes qui se sont réunies. Partout, des travailleuses et des travailleurs accompagnés de leur famille ont convergé vers les bureaux de Radio-Canada pour livrer un même message contre le saccage de l'assurance-emploi.

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président Michel Arsenault
Secrétaire général Daniel Boyer

565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone 514 383-8000

Télécopie 514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca
www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef Isabelle Gareau

Collaboration Patrick Leblanc (AFPC); Marc Thomas (CRFTQMM); Clairandree Cauchy (Métallos); Alain Poirier (RRFS-FTQ); André Leclerc (RSR) Marie-Andrée L'Heureux (SCEP); Lisa Djvahirdjian (SCFP); Monique Audet, Diane Bélanger, Rima Chaaban, Jean Dussault, Manon Fournier, Denise Gagnon, Jean Laverdière, Lola Le Brasseur, France Laurendeau, Atim León, Sylvie Lépine, Patrick Rondeau, Dominique Savoie, Catherine Veillette, FTQ.

Conception graphique Anne Brissette

Illustrations Anne Brissette, Marc Mongeau

Photos AFPC, Clément Allard, Normand Blouin, Clairandree Cauchy, Rima Chaaban, Alexandre Corneli, FTQ-Construction, Isabelle Gareau, Jean Laverdière, Sylvie Lépine, Daniel Mallette, Jacques Nadeau, Normand Rajotte, Patrick Rondeau, François Roy.

Abonnement et changement d'adresse mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage 45 000 exemplaires
Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Marquis Imprimeur.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Kopel.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0700-8783

Offensive syndicale sur les régimes de retraite

Des centaines de milliers de Québécois et Québécoises ont vu à la télévision et sur Internet la publicité du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) sur le financement de la retraite.



Menée dans la foulée de la campagne de la FTQ pour l'amélioration de la qualité et du niveau de vie à la retraite, cette publicité veut sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à la nécessité d'améliorer et de protéger les régimes collectifs de retraite, en commençant par le RRQ. Il est temps de passer à l'action.

Pourquoi maintenant ?

« Si un coup de barre n'est pas donné, une partie importante de la population va se retrouver dans la pauvreté à la retraite. Nous devons agir collectivement pour assurer un avenir financièrement stable pour tous et améliorer rapidement les régimes publics », a déclaré Denis Bolduc, secrétaire général du SCFP.

« Les syndicats reconnaissent le problème et en font un enjeu prioritaire. Il est grand temps que nos députés, tant fédéraux que provinciaux, se penchent sérieusement sur cette question. En lançant cette campagne, nous espérons susciter une saine réflexion parmi les décideurs et les leaders d'opinion de notre société », a poursuivi Denis Bolduc.

Une campagne populaire

En plus d'une publicité à la télévision, un site web est lancé par le SCFP : **cestnotreretraite.com**. Le site permet d'appuyer une pétition sous forme de carte postale envoyée directement aux députés. Chaque citoyen, s'il le désire, pourra signifier son appui aux revendications suivantes : bonifier le Régime de rentes du Québec (RRQ) et protéger les régimes de retraite complémentaires des travailleurs et travailleuses.

« Les cartes postales représentent des rêves et aspirations que nous caressons tous pour notre retraite. Tout le monde rêve à une retraite heureuse, mais la réalité est souvent tout autre », s'est indigné Denis Bolduc. « La priorité c'est d'améliorer le RRQ pour assurer une retraite décente pour tous : femmes, hommes, syndiqués ou non-syndiqués. C'est le RRQ qui offre le meilleur investissement, au meilleur coût. », a-t-il conclu. ■

Harper vous souhaite bon appétit!



L'Alliance de la Fonction publique du Canada, région du Québec (AFPC-Québec), a lancé une première capsule web d'une série de quatre sur les impacts des coupes du gouvernement Harper dans les services publics fédéraux. Cette campagne publicitaire a été réalisée afin de faire réagir la population autour de quatre thèmes : l'inspection des aliments, la sécurité aérienne, l'environnement et l'assurance-emploi. Pour le moment, la campagne se déploie dans les médias sociaux, mais le recours aux médias de masse n'est pas exclu.

La première capsule dénonce les coupes de 56 millions de dollars à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Les répercussions sont bien réelles puisque déjà une centaine d'inspecteurs en salubrité alimentaire ont perdu leur emploi. Le nombre d'inspecteurs est maintenant inférieur à ce qu'il était en 2008, année de la crise de la listériose qui avait causé le décès de 22 personnes. Pour pallier le manque d'inspecteurs, l'ACIA confie à l'industrie davantage de responsabilités en matière d'auto-inspection des aliments.

Nous vous invitons à vous renseigner en visitant le site Internet **www.harpernousdeteste.ca** et à partager la vidéo. En quelques jours seulement, la vidéo a déjà été vue par plus de 30 000 personnes et le site Internet a été partagé par plus de 1 700 personnes sur Facebook.

Bravo! ■

BUDGET FÉDÉRAL

Les conservateurs redoublent d'insultes

Avec son dernier budget, le gouvernement conservateur empiète encore plus sur les champs de compétences des provinces, en diminuant les sommes qui leur sont versées et en les encadrant dans la dispensation de la formation de la main-d'œuvre. Il appartient aux provinces de réagir énergiquement à ce nouveau diktat du fédéral. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs demandé d'en être dispensé.

Par ailleurs, l'obsession du déficit zéro pousse le gouvernement à de nouvelles compressions, ce qui ne peut se traduire que par une détérioration des services publics. À Ottawa comme à Québec d'ailleurs, le retour précipité à l'équilibre budgétaire se fait sur le dos de l'immense majorité de la population. Il ne peut en être autrement puisque personne ne veut frapper à la porte des grandes entreprises, institutions bancaires, pétrolières et autres magnats bien installés dans leurs paradis fiscaux, qui empochent

des milliards de profits au détriment de l'intérêt collectif.

Tirer les conclusions

Comme l'a dit la direction de la FTQ après avoir pris connaissance du budget Flaherty: « *Le mécontentement envers l'empiètement grandissant du fédéral dans nos affaires doit être à la mesure de la mobilisation qui prend son essor contre la réforme de l'assurance-emploi. Il faut faire comprendre à ce gouvernement qu'assez c'est assez et que trop c'est trop! Il faudra, tôt ou tard, que la population tire ses conclusions et agisse en conséquence.* »

D'ici là, à la mobilisation contre le saccage du régime d'assurance-emploi s'ajoutent celles pour faire respecter les champs de compétences des provinces, notamment sur la formation de la main-d'œuvre, et pour pousser le gouvernement Harper à reculer quant à la disparition du crédit d'impôt des fonds de travailleurs, dont celui de la FTQ. ■



Michel Arsenault et Daniel Boyer.

Pendant ce temps, à Québec...

Alors que le gouvernement fédéral conservateur a déclaré la guerre aux travailleurs et travailleuses, Québec s'en prend à son tour aux plus démunis de la société.

La FTQ a vertement dénoncé les mesures annoncées à l'aide sociale qui visent à couper la prestation additionnelle de 129 \$ aux nouveaux prestataires pour contraintes à l'emploi qui est actuellement accordée aux bénéficiaires de 55 à 58 ans, ainsi qu'aux familles ayant un enfant en bas âge. « La ministre Maltais fragilise encore plus une situation déjà précaire. Et malheureusement, cette fois encore, sans aucune analyse d'impact de cette mesure sur les individus touchés. Si nous saluons l'introduction de mesures d'employabilité, nous ne pouvons accepter qu'elles le soient au détriment du niveau de vie des plus démunis », a déclaré le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, lors d'une tournée d'entrevues dans les médias. ■



Devenez ami de la FTQ sur Facebook et suivez l'actualité syndicale

ÉDITORIAL

Une attaque frontale contre les travailleurs et les épargnants

Après avoir abandonné les travailleurs et travailleuses par sa réforme de l'assurance-emploi, le gouvernement fédéral s'en prend aux épargnants et à l'économie du Québec. En éliminant de façon graduelle, sur une période de quatre ans, le crédit d'impôt des fonds de travailleurs, les conservateurs démontrent toute l'étendue de leur mépris envers le Québec.

Un geste odieux et irresponsable

Avec un actif de 8,8 milliards de dollars, le Fonds de solidarité de la FTQ, c'est un lieu d'épargne pour plus de 600 000 personnes de toutes les régions du Québec.

C'est aussi un joyau de l'économie québécoise. Depuis sa création, le Fonds a permis de créer, de maintenir ou de sauvegarder près de 500 000 emplois tout en injectant en moyenne 745 millions de dollars dans l'économie québécoise chaque année. Plus de 2 200 entreprises d'ici en bénéficient, dont 80 % ont moins de 100 employés.

De plus, le Fonds FTQ a l'obligation d'investir 60 % de ses actifs au Québec pour faire rouler l'économie d'ici. Pour l'année 2012, ces investissements ont été de l'ordre de 67 %.

Plutôt que de s'attaquer aux paradis fiscaux de ses amis millionnaires, le gouvernement s'en prend à ceux et celles pour qui les fonds de travailleurs représentent des outils essentiels d'épargne-retraite. Faut-il rappeler qu'environ 200 000 personnes souscrivant au Fonds de solidarité FTQ n'ont aucun autre véhicule d'épargne-retraite pour envisager une meilleure vie à la retraite ?

Une mesure fiscale rentable

Les conservateurs font fi de ce que les gouvernements fédéral et provincial récupèrent en mise – en moyenne dans les trois ans – grâce aux impôts et aux taxes payés par les travailleurs et les entreprises qui ont pu bénéficier des investissements des fonds de travailleurs dans l'économie.

Non, le geste d'Ottawa n'est pas gratuit : avec le saccage de l'assurance-emploi, il s'en prend maintenant à l'économie du Québec, il compromet la création d'emploi et fragilise les petites entreprises pour qui l'aide du Fonds constitue un véritable salut en période difficile et il empiète sur le champ de compétences des provinces (voir article sur le budget).

La décision odieuse et irresponsable du ministre des Finances, Jim Flaherty, n'entrera en vigueur qu'une fois le budget adopté. D'ici là, la FTQ et le Fonds de solidarité feront toutes les représentations nécessaires afin que le gouvernement Harper revienne sur sa décision.

La FTQ et le Fonds en appellent à toutes les organisations du Québec et à la société civile dans son ensemble pour qu'elles se portent à la défense d'un instrument qui a fait ses preuves économiques et dont bénéficient des centaines de milliers d'épargnants.

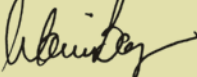
Faites-vous entendre !

À plus petite échelle, chacun de nous peut poser un geste pour défendre le crédit d'impôt de 15 %. Nous vous invitons en grand nombre à faire part de vos commentaires au ministre fédéral des Finances par courriel au **jflaherty@fin.gc.ca** et à votre député fédéral (vous pouvez trouver le député de votre circonscription en visitant le **www.parl.gc.ca/Default.aspx?Language=F**).

Nous nous engageons à être de toutes les tribunes pour dénoncer les attaques des conservateurs. À la mesure de la mobilisation qui prend son essor contre la réforme de l'assurance-emploi, nous devons être nombreux dans les rues le 27 avril prochain pour faire comprendre à ce gouvernement qu'assez c'est assez et que trop c'est trop!

Syndicalement,


Michel Arsenault
Président


Daniel Boyer
Secrétaire général ■

Des femmes de l'UES-800 lancent un SOS!

Sur le thème *La santé des femmes en milieu de travail, où en sommes-nous?*, une cinquantaine de travailleuses se sont réunies le 13 mars dernier dans le cadre d'un colloque organisé à Montréal par l'Union des employés et employées de service (UES-800).

Provenant du secteur manufacturier, de l'hôtellerie, du vêtement, de l'entretien ménager, de la restauration et des services, elles ont profité de cet événement pour prendre le temps de réfléchir sur les transformations du marché du travail, les répercussions sur leur vie et leur santé mentale et sur le rôle important que peuvent jouer les syndicats. Ensemble, elles ont tenté de trouver des pistes de solutions réalistes pour la prévention et la mise en place de pratiques organisationnelles favorables à la santé mentale et au mieux-être des travailleuses.

Le colloque a débuté par le discours d'ouverture du président de l'UES-800, Raymond Larcher, qui a souhaité la bienvenue aux

participantes en soulignant l'importance de cet enjeu pour le mouvement syndical. Plusieurs invités ont pris part à l'événement. Les discussions en ateliers ont été précédées d'un panel formé de :

- ▼ Nathalie Goulet, directrice du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail;
- ▼ Louise Grenier, coordonnatrice des déléguées sociales et délégués sociaux au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain;
- ▼ Jean-Simon Deslauriers, Département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval.

Une plénière a ensuite permis aux participantes de partager leurs expé-

riences et leurs solutions pour améliorer la santé mentale des travailleuses dans leur milieu de travail. Rappelons d'ailleurs que la FTQ organise, les 7 et 8 mai prochain, des Journées de réflexion sur l'action syndicale pour la santé mentale (voir article en page 5).

La directrice du service de la condition féminine de la FTQ, Carole Gingras, a fait une présentation sur la conciliation travail-famille: *Des actions syndicales à mener*. La coordonnatrice à la souscription au Fonds de solidarité FTQ, Hélène Dumont, est venue discuter avec les participantes des outils disponibles pour se préparer une retraite en sécurité.

Le colloque a été clôturé par la coordonnatrice des activités à l'UES-800 et vice-présidente représentant les femmes à la FTQ, Louise Mercier, qui a chaleureusement remercié les participantes d'avoir contribué à cette journée dynamique qui a permis de mettre plusieurs pistes d'action sur la table. ■



La coordonnatrice des activités à l'UES-800 et vice-présidente représentant les femmes à la FTQ, Louise Mercier, a animé le colloque.



VINGT-DEUXIÈME RENDEZ-VOUS EN FRANCISATION

La FTQ toujours vigilante et mobilisée

La rencontre annuelle des membres des comités de francisation de la FTQ, présidée par le secrétaire général, Daniel Boyer, s'est tenue le 15 mars dernier au Centre Sheraton de Montréal, en présence de quelque 125 participants et participantes. Cette rencontre devenue tradition à la centrale avait comme thème *Le français, langue du travail*.

Après l'accueil de Nino Paquin, membre du comité de francisation à l'hôtel Sheraton, Daniel Boyer a lancé un appel à l'action pour poursuivre le projet de francisation des entreprises. «*Nous devons rester vigilants et mobilisés lorsqu'il s'agit de protéger le français au travail. La langue de la majorité est dans un état de fragilité à Montréal, notamment dans les milieux de travail. Plusieurs parmi vous peuvent en témoigner. De plus, il y a un grand nombre de personnes immigrantes, principalement dans la région de Montréal qui échappent à l'offre de francisation. La francisation des immigrants et immigrantes doit encore progresser. Je ne vous cacherai pas que, à la FTQ, nous insistons fortement sur le rôle prépondérant des syndicats dans le processus de francisation des entreprises. Nous en avons fait la démonstration depuis 1977; il y a plus de 35 ans que nous sommes un acteur incontournable dans ce dossier.*»



Redynamiser la politique linguistique au Québec

En plus d'assister à la présentation des actions déployées par la FTQ en matière de francisation, les participants et participantes ont eu l'occasion d'écouter avec grand intérêt la présentation du président du Conseil supérieur de la langue française, Robert Vézina. Commentant l'avis du Conseil intitulé *Redynamiser la politique linguistique au Québec*, Robert Vézina a expliqué que l'un des nombreux facteurs expliquant le déclin du français au travail serait le fait que certains employeurs de petites entreprises «*ne sont pas au courant des droits de leurs travailleurs et travailleuses en matière de langue. Comme nous le savons, les petites entreprises sont souvent la porte d'entrée des nouveaux arrivants sur le marché du travail, surtout dans la région de Montréal*». Préoccupé par la régression du français comme langue unique de travail, le Conseil recommande

au gouvernement du Québec de soumettre les entreprises de 25 à 49 personnes à une démarche de francisation obligatoire.

Des échanges passionnés avec la ministre Diane de Courcy

Invitée à venir rencontrer les militants et militantes de la francisation, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et responsable de la Charte de la langue française, Diane de Courcy, a présenté les grandes lignes du projet de loi 14. En réponse aux nombreuses questions portant sur un mécanisme de consultation et de participation que l'entreprise pourrait substituer au comité de francisation, advenant l'adoption du projet de loi 14 tel que présenté, la ministre s'est voulue rassurante.

Plusieurs autres invités ont contribué, tout au long de la journée, à informer les participants et participantes sur divers sujets entourant la langue française. ■

FIN DU SUSPENSE À L'ALUMINERIE DE BÉCANCOUR

Les travailleurs acceptent le rapport de conciliation

Mettant fin à un suspense qui durait depuis novembre dernier, les quelque 950 membres de l'Aluminerie de Bécancour (ABI) ont accepté un rapport de conciliation en février dernier dans une proportion de 77,8% pour les membres de l'accréditation opération et entretien (873 membres), de 66,7% pour l'accréditation bureau et technique (50 membres) et de 78,9% pour l'accréditation du laboratoire environnement (21 membres). Avec ce vote, les travailleurs et travailleuses entérinent un contrat de travail d'une durée de 5 ans.

Le contrat prévoit des hausses salariales totales de 13% sur 5 ans, une bonification de la rente-relais (bridge) pour les retraités de moins de 65 ans, ainsi que celle du régime d'assurance santé et de plusieurs primes.

«*Nous avions la conviction qu'un conflit ne nous aurait pas permis d'obtenir un meilleur contrat dans les circonstances. C'était un com-*

promis inévitable pour qu'il y ait un règlement», explique le président de la section locale 9700 des Métallos, Clément Masse.

La recommandation issue de la conciliation comporte, par ailleurs, des dispositions en cas de réorganisation au sein de l'entreprise. ABI vise en effet un gain de productivité de 8% en effectuant des changements

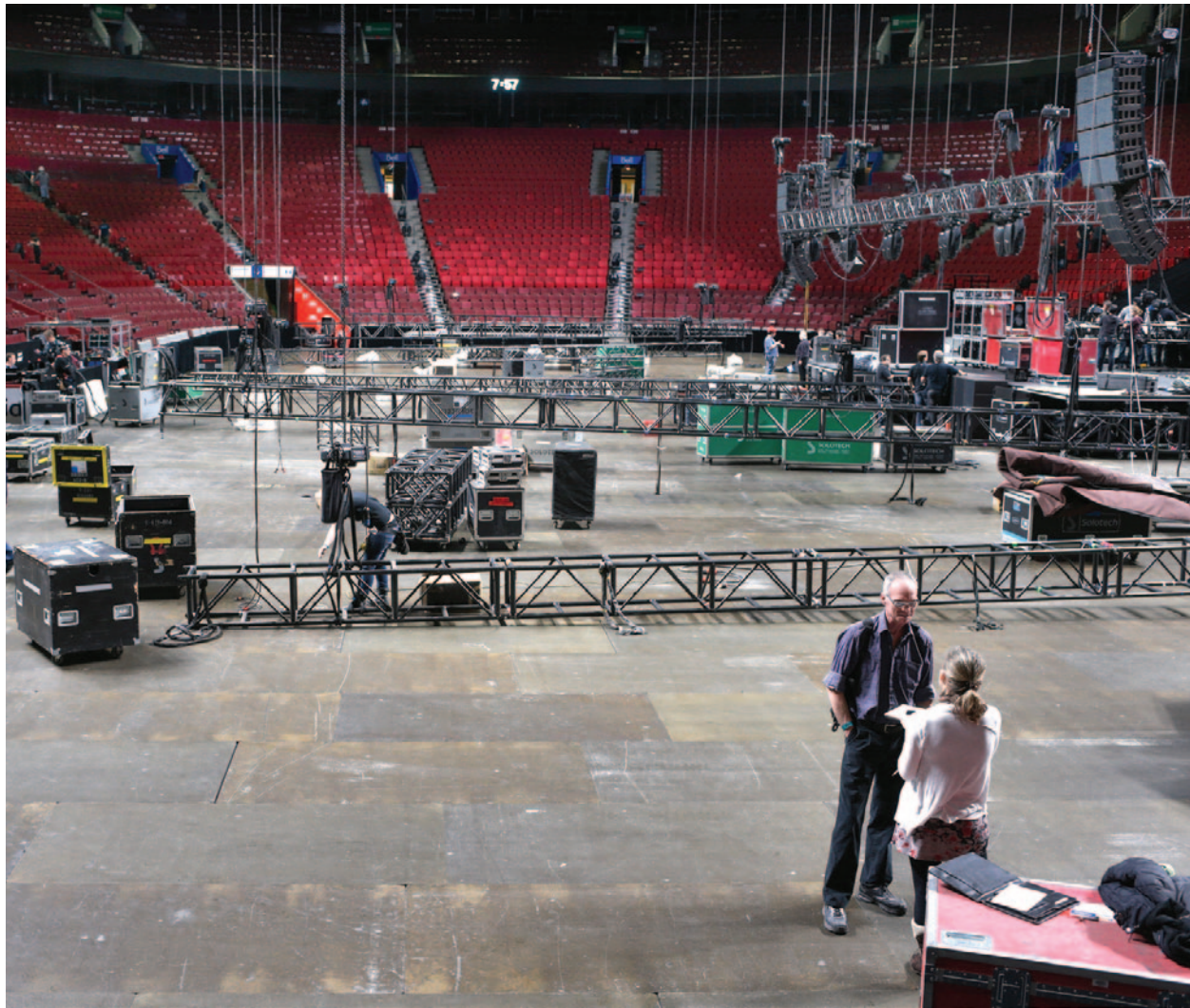
dans l'organisation du travail. Si l'employeur va de l'avant avec cette réorganisation, en contrepartie, il devra intégrer au salaire la prime d'implication et bonifier légèrement les hausses salariales. Un comité exploratoire est en outre mis sur pied afin de discuter, d'ici deux ans, de diverses avenues de modifications du régime de retraite. ■



Métier : chef électrique

Plus de 600 000 membres, c'est plusieurs milliers de corps d'emplois différents. Des hommes et des femmes qui travaillent dans des usines, des bureaux, des magasins, des entrepôts, des hôpitaux, sur des chantiers de construction, dans les airs, sur mer, les deux pieds sur terre.

Dans cette chronique, *Le Monde ouvrier* vous fait découvrir quelques-uns de ces métiers à travers des rencontres sur le terrain avec leurs artisans.



L'éclairage nécessaire au Centre Bell pour l'événement de la journée représente l'équivalent de wattage d'un petit village.

Une fourmilière électrique au Centre Bell

Gordon Page nous a donné rendez-vous au Centre Bell au petit matin. Des dizaines de techniciens et de techniciennes s'ac-

tivaient déjà depuis les aurores pour préparer la salle afin d'accueillir un banquet-bénéfice en soirée.

Gordon est aux premières loges pour constater l'évolution et les transformations que ce métier

a connues au fil des ans. Depuis plus de 30 ans, il est chef d'équipe électrique à la section locale 56 de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (AIEST).

Les quelque 200 électriciens et électriciennes

de scènes de l'AIEST ont des conventions collectives dans différentes salles. La Place des arts, le Centre Pierre-Péladeau, le Théâtre du Nouveau Monde (TNM),



PHOTOS NORMAND BLOUIN

la Salle Jean-Grimaldi, etc. Ils travaillent également à la pige dans différents endroits où ils ont des ententes de service.

Gordon est attiré au Centre Bell où se tiennent en moyenne trois spectacles par semaine. En très grande partie, des spectacles de tournées américaines ou canadiennes, mais aussi des événements corporatifs, bénéfiques ou sportifs. Le matin de notre entrevue, son équipe, composée de 36 personnes, donnait l'impression d'une véritable fourmilière à l'ouvrage. Dès 5 heures du matin, la première équipe est entrée pour décharger l'équipement de location. Ils procèdent ensuite à l'installation de tous les services électriques nécessaires à la production. Le travail se fait en équipe avec les départements de son, les machinistes et les gréeurs.

«L'avantage d'être rattaché à une salle c'est qu'on connaît vraiment bien la place, les aspects techniques et aussi les différentes équipes techniques.»

Le travail de Gordon consiste à coordonner et à assigner les équipes pour assurer le suivi des projets selon les besoins des productions. La journée de notre visite, les équipes sont entrées le matin pour une période de 6 heures et reviendront après l'événement vers 11 heures pour démonter le tout. Pour sa part, Gordon restera sur place en continu, donc de 5 heures du matin à 3 heures le lendemain matin. En plus de son rôle de coordonnateur, il s'occupe également de peaufiner tous les aspects de la production avec les équipes de concepteurs et de créateurs.

«On travaille toujours sur des spectacles différents alors il n'y a jamais deux journées pareilles. Je connais mes horaires environ un mois à l'avance. J'aime mon emploi! Il y a beaucoup de variétés, beaucoup d'imprévus et c'est un travail d'équipe.»

Merci à Carl Bluteau et Pyer Desrochers d'avoir rendu cette entrevue possible. ■

MILIEUX DE TRAVAIL TOXIQUES

Il faut y voir!

Agir en prévention sur l'organisation du travail

Les employeurs continuent à agir comme si c'est le personnel qui est responsable. Changeons nos habitudes de vie et tout ira pour le mieux! Exercice, abandon de la cigarette, diminution de l'alcool, gestion individuelle du temps et du stress sont les moyens qu'ils mettent de l'avant. Les travailleurs et les travailleuses doivent s'adapter au travail!

Dans une perspective de santé et sécurité du travail

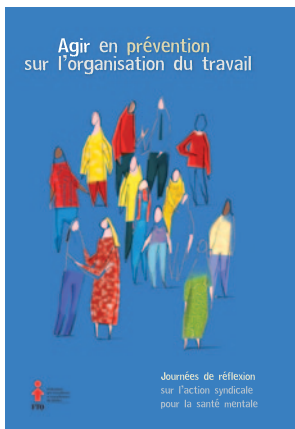
Pourtant, dans une perspective de santé et sécurité du travail, la prévention à la source commande qu'on adapte le travail et l'environnement de travail aux personnes. Il n'y a pas de fatalité universelle qui impose un mode de gestion ou d'organisation du travail. Il n'y a pas de besoins de nos

membres qu'on ne puisse négocier avec l'employeur. Il faut revenir à nos principes syndicaux de base.

Un soutien financier à la participation

Il faut surtout venir en discuter en grand nombre et provenir de différents horizons, confrontés que nous sommes tous et toutes aux problèmes de santé mentale de nos membres. Ainsi, la FTQ souhaite que les participants et participantes à cette activité proviennent de différents groupes: les directions des syndicats locaux, les membres des comités de négociation, de la santé et sécurité du travail et de la condition féminine, et le réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales.

Afin d'aider les syndicats locaux à inscrire plus d'une personne aux Journées de réflexion pour la santé mentale, cette activité de santé et sécurité du travail (SST) sera subven-



MARC MONGEAU

tionnée par le fonds SST. La FTQ remboursera les salaires des participantes et participants libérés pour l'occasion¹, en bonne partie ou en totalité, un pourcentage du salaire étant déterminé en fonction du montant maximum consacré à cette activité.

Pour en savoir plus, consultez le portail de la FTQ: www.ftq.qc.ca/santementale. ■

1. Selon la politique habituelle, ne sont pas remboursés les salaires des conseillères et conseillers syndicaux ainsi que des personnes libérées à temps plein.

Le SCEP remporte une importante victoire contre Résolu

À la suite des divers recours entrepris par le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) pour protéger ses membres entrepreneurs et propriétaires d'équipements forestiers, la décision arbitrale a donné raison au syndicat sur toute la ligne. Essentiellement, le SCEP considérait que Résolu violait un mémoire d'entente qui prévoit le maintien des pratiques actuelles d'opération pour les années 2013 et 2014 où l'ancienneté des travailleurs forestiers est reconnue. Avec l'arrivée du nouveau régime forestier qui chambarde l'organisation du travail en forêt, le SCEP s'était en effet assuré de prévoir une période de transition en protégeant les droits de ses membres à tout le moins pour la première année. Voilà que la décision de l'arbitre est sans équivoque et reconnaît effectivement que les travailleurs forestiers avaient le droit d'invoquer la protection et la reconnaissance de leurs années de services.

Si le SCEP se félicite de cette décision, il demeure cependant inquiet pour l'avenir, car la problématique demeure entière sur le fond. Le nouveau régime forestier modifie le mode d'organisation du travail en forêt sans en prévoir les répercussions. «Des correctifs doivent être apportés au plus vite. Nous ne pourrions pas nous permettre de constamment aller devant les tribunaux», a déploré le vice-président du SCEP, Renaud Gagné. Le syndicat compte toujours sur la ministre québécoise des Ressources naturelles, Martine Ouellet, pour intervenir dans ce dossier. ■



Stéphane McLean, représentant national du SCEP, et Renaud Gagné, vice-président du SCEP-Québec, lors de la commission parlementaire sur l'aménagement forestier, le 6 décembre dernier.

S'entraider sans trébucher

La 25^e Conférence annuelle du réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales (DS) du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain s'est tenue les 13 et 14 février dernier sur le thème *S'entraider sans trébucher*.

Quelque 200 personnes déléguées sociales y ont participé. Cette rencontre avait été pensée tout spécialement pour les DS qui, jour après jour, voient au bien-être de leurs consœurs et confrères de travail. L'événement a permis de leur fournir des outils importants afin que leurs interventions auprès des travailleuses et travailleurs soient sécuritaires et sans conséquence pour leur propre santé.

La responsable des communications et de la défense des droits au Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal (RAANM), Sylvie Riopel, et la directrice générale du Pavillon Pierre-Péladeau et de la Maison Raymonde-Chopin-Péladeau, Anne Gauvin, ont donné des conférences qui ont été suivies d'ateliers. Les thèmes choisis cette année faisaient écho à l'équilibre que les DS doivent trouver dans leur travail afin de respecter leurs limites et ne pas mettre en danger leur santé physique et mentale.

Nouvelle vidéo disponible

Le service des délégués sociaux et des déléguées sociales du Montréal métropolitain, en collaboration avec le Conseil régional FTQ, a procédé au lancement de la capsule vidéo intitulée *Les délégués sociaux et les déléguées sociales: un réseau d'entraide syndical*. Il s'agit d'un outil extraordinaire qui explique, par des témoignages convaincants et émouvants, trois exemples d'intervention dans les milieux de travail. La réalisation de cette vidéo a été rendue possible grâce à la collaboration de la FTQ.

Pour la visionner, rendez-vous sur le site : www.montrealmetro.ftq.qc.ca ■



PATRICK RONDEAU

Camp des jeunes FTQ 2013

Attention : inscriptions ouvertes !

Cette année encore, les membres de la FTQ de 35 ans et moins sont chaleureusement invités à participer au camp annuel du comité des jeunes qui réunit pendant trois jours plus d'une centaine d'enthousiastes. L'édition 2013 du camp sera un retour aux sources puisqu'il se tiendra à la Villégiature Matawinie (près de Saint-Michel-des-Saints en Mauricie), là où les premières éditions du camp ont eu lieu jusqu'en 2007. Les dates à retenir : 18, 19 et 20 septembre 2013.

Ce camp est une occasion unique pour les jeunes militants et militantes de mieux connaître leur centrale syndicale et d'approfondir des dossiers syndicaux et sociopolitiques en compagnie de conférenciers plus intéressants les uns que les autres. Conçu comme une retraite fermée (un « lac-à-l'épaule »), il donne aux jeunes un regard différent sur le syndicalisme et sur la société en général.

Les inscriptions sont ouvertes et le programme préliminaire est disponible à la consultation. Vous trouverez tous ces renseignements sur le site Internet : www.ftq.qc.ca/campjeunes.

N'oubliez pas de vous y prendre tôt pour vous inscrire : les places sont limitées ! ■



Entente de principe pour les 14 000 agents de sécurité

Une entente de principe a été conclue le 14 mars entre la section locale 8922 du Syndicat des Métallos représentant 14 000 agents de sécurité et l'Association provinciale des agences de sécurité (APAS), permettant du coup d'éviter une grève. Les travailleurs se prononceront à la fin mars sur le contrat de travail. Rappelons que les agents de sécurité avaient préalablement rejeté, dans une proportion de 67 %, une offre globale et finale de l'employeur, déposée *in extremis* en février dans le cadre d'une stratégie patronale visant à éviter le déclenchement d'une grève.

Les conditions de travail de tous les agents de sécurité au Québec sont régies par un décret gouvernemental, basé sur les éléments négociés entre les agents membres des Métallos et l'association représentant les principaux employeurs. ■



CLAIRANDRÉE CAUCHY

Une nouvelle patinoire pour les jeunes : une source de grande fierté pour la FTQ

Encore cette année, la FTQ, le Fonds de solidarité FTQ et plus particulièrement le syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal et la FTQ-Construction ont inauguré, sous l'égide de la Fondation des Canadiens pour l'enfance, une cinquième patinoire, cette fois, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

« La construction de patinoires dans divers quartiers défavorisés de la métropole est une grande source de fierté pour tous nos membres », a déclaré le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer. ■



JEAN LAVERDIÈRE

JOURNÉES MONDIALES DE SOLIDARITÉ AVEC LE MOUVEMENT OUVRIER MEXICAIN

Des actions qui comptent !

Le 19 février dernier, les organisations syndicales québécoises membres du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) ont rencontré le consul général du Mexique à Montréal, Porfirio Martínez, afin de lui remettre une lettre à l'intention du président du Mexique, Peña Nieto, réclamant son intervention urgente pour le respect des droits du travail dans son pays. Le consul, aussi secrétaire aux Relations extérieures, s'est engagé à présenter la lettre au président du Mexique dès que possible.

Le CISO participait ainsi aux Journées d'action mondiale pour la défense des droits syndicaux au Mexique, organisées par la

Fédération syndicale internationale (IndustriAll) à laquelle sont affiliés plusieurs syndicats de la FTQ.

Une session d'information avait préalablement été organisée par le CISO avec Christian Lévesque, professeur titulaire à HEC Montréal et codirecteur du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), et Thomas Collombat, professeur au Département des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais. Ils ont partagé leur analyse du cadre général des relations du travail et de la conjoncture syndicale mexicaine avec les participants et participantes en insistant sur l'importance de l'action

syndicale internationale dans cette région.

L'activité s'est conclue par une communication, via Skype, avec le secrétaire général de Los Mineros, Napoleón Gomez Urrutia, en exil au Canada. Il a tenu à remercier tous ses camarades québécois et le Syndicat des Métallos en particulier pour leur appui indéfectible permettant aux syndicalistes mexicains de rester mobilisés face aux attaques auxquelles ils sont confrontés.

Toutes ces actions concertées au sein de la zone économique de l'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALÉNA) permettent d'intensifier la pression auprès de l'État mexicain qui accepte

aujourd'hui de libérer les dirigeants syndicaux du Syndicat mexicain des électriciens (SME) qui s'étaient

révoltés contre le démantèlement de leur syndicat en 2010. Cela permet aussi de signifier la détermination

du mouvement syndical des Amériques face à la protection de leurs droits fondamentaux. ■



De gauche à droite : Denise Gagnon (FTQ), Richard Langlois (CSQ), Michèle Asselin (CISO), Porfirio Martínez (Consulat général du Mexique à Montréal), Michèle Boisclair (FIQ), Anne Pineau (CSN) et Daniel Mallette (Métallos).

PATRICK RONDEAU

Du pain sur la planche



Le comité FTQ alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances a comme mission de promouvoir le bien-être des travailleurs et travailleuses en agissant, notamment, en prévention et en accompagnement pour tout ce qui a trait aux problèmes de dépendances.

Le volet prévention revêt une importance toute particulière puisque les membres du comité assurent une veille permanente dans les divers milieux de travail lorsqu’il est question de toxicomanie.

Plusieurs dossiers d’actualité occuperont le comité au cours des prochains mois. La question de la confidentialité des dossiers des travailleuses et travailleurs qui vont en cure est un des dossiers chauds sur la table. En effet, certains programmes d’aide demandent au travailleur de renoncer à toute clause de confidentialité lors de thérapie interne. Cette façon de faire inquiète par-

ticulièrement les membres du comité puisque les informations divulguées en thérapie peuvent ensuite être utilisées par l’employeur.

Le comité s’interroge aussi sérieusement sur l’implantation de certaines directives sur la consommation d’alcool et de drogue en milieu de travail. Très sévères, celles-ci peuvent obliger tout travailleur à déclarer la médication qu’il prend, qu’elle soit prescrite ou disponible en comptoir. Pour le comité, il est clair que ces directives vont à l’encontre du respect de la vie privée et peuvent aller jusqu’à la suspension du travailleur ou de la travail-

Le dossier des contrats de dernière chance que certains employeurs exigent de leurs employés au retour d’une cure est un autre cheval de bataille. Ces contrats incluent souvent des tests de dépistage effectués à tout moment, que ce soit sur les heures de travail ou à la maison. Ces ententes sont imposées non seulement aux travailleuses et travailleurs surpris en état de consommation sur les lieux du travail, mais également à ceux qui demandent volontairement de l’aide.

La réelle accessibilité à des cures pour les travailleurs et travailleuses aux prises avec des problèmes de dépendances sera aussi sous la loupe du comité. Rappelons que les assurances collectives dans les milieux de travail ne couvrent plus le montant total d’une cure, qui se situe autour de 3000\$, et que les travailleurs et travailleuses doivent dorénavant en payer une partie importante. Le problème s’accroît si la seule option est de recourir à une cure à l’externe, puisque ce type de traitement n’est pas reconnu par les assurances.

Comme on peut le constater, le comité continue son travail de prévention et de «vigile» et vous tiendra informés des développements dans ces divers dossiers.

À suivre!
Pour en savoir plus sur le comité, visitez le portail de la FTQ. ■

SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une note douce-amère

Organisé à la suite du printemps étudiant de 2012, le Sommet sur l’enseignement supérieur s’est conclu sur une note douce-amère en février dernier. Le gouvernement en a profité pour maintenir l’idée d’une indexation permanente des droits de scolarité universitaires alors que ceux-ci étaient précisément au cœur de la mobilisation historique de l’an dernier.

L’approche préconisée par le gouvernement Marois, c’est-à-dire l’indexation des droits de scolarité selon le taux de croissance du revenu moyen disponible des familles, soit environ 3%, a été clairement rejetée par la FTQ et ses syndicats affiliés. Le secrétaire général de la FTQ et principal porte-parole lors du sommet, Daniel Boyer, a plutôt fait valoir que le Québec doit tendre vers la gratuité à tous les niveaux de scolarité. La FTQ s’est engagée à revenir à la charge sur ce sujet qui n’est pas clos pour l’éternité!

Cependant, ce sommet

portera peut-être fruit dans d’autres domaines puisque les discussions entre les partenaires universitaires auront été entendues par le gouvernement sur plusieurs aspects. On pense notamment à la création d’un Conseil national des universités qui serait chargé de coordonner le développement du réseau universitaire, en particulier dans le but d’éviter les dédoublements et le manque de cohérence. Seuls les recteurs s’opposaient à cette proposition.

On pense également à une loi-cadre des universités, qui inclurait une déclaration générale donnant une orientation propre au réseau universitaire québécois afin de dissiper les malentendus sur la vocation publique de celui-ci. Puis, le gouvernement a également entendu les revendications de la majorité des partenaires concernant la révision nécessaire de la formule de financement et un réinvestissement

principalement orienté sur l’embauche dans toutes les catégories d’employés. Enfin, la FTQ a été agréablement surprise par l’annonce de la création de quatre centres collégiaux de reconnaissance des acquis, la mise sur pied d’un projet pilote en matière de reconnaissance des acquis dans les universités du réseau UQ (Université du Québec), des améliorations au régime d’aide financière aux études, ainsi qu’à la mise sur pied de plusieurs chantiers de travail, en particulier celui sur l’optimisation de l’offre de formation collégiale – une demande importante émanant de tous les partenaires du marché du travail.

Les détails des décisions prises pendant le Sommet sont disponibles sur le site web gouvernemental www.mesrst.gouv.qc.ca. La FTQ restera vigilante pour s’assurer que tous ces engagements voient effectivement le jour dans un avenir rapproché. À suivre... ■



Combattez le virus Web de l’homophobie !

Le comité FTQ des droits des GLBT (gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres) s’associe à la Fondation Émergence pour promouvoir et souligner la Journée internationale contre l’homophobie.

La FTQ invite tous ses syndicats affiliés à organiser des événements dans leur milieu pour marquer le coup. Le thème retenu cette année est *Combattez le virus Web de l’homophobie*.

L’homophobie est un phénomène de plus en plus présent sur le Web et dans les médias sociaux. L’anonymat d’Inter-

net permet de répandre des propos injurieux et de véhiculer une cyberhomophobie qui peut avoir de graves conséquences.

Cyberhomophobie : ce n’est pas un jeu !

La cyberhomophobie est la manifestation de l’homophobie sur Internet et dans les médias sociaux. C’est la diffusion d’attitudes négatives envers l’homosexualité et l’identité de genre. Elle présente souvent les minorités sexuelles comme étant inférieures ou anormales et peut prendre la forme de blagues, de moqueries, de propos haineux et hostiles, de dénigrement et de stéréotypes envers les personnes homosexuelles et transsexuelles.

Combattez le virus Web de l’homophobie

dans Internet et les médias sociaux

17 mai

Journée internationale contre l’HOMOPHOBIE

Participez! Cette journée VOUS appartient! www.homophobia.org

L’intimidation et le harcèlement ne sont pas nouveaux. Hélas, ils ont pris le chemin du Web! Si les médias sociaux tels que Facebook, YouTube et Twitter sont de formidables outils, leur utilisation à répétition contre une personne peut constituer une véritable intimidation et faire des victimes.

Signaler la cyberhomophobie

Comme ailleurs, les propos homophobes sur Internet et dans les médias sociaux ne doivent pas être banalisés: ▼ signaler le contenu indésirable aux administrateurs du site Web et encourager ses amis à faire de même; ▼ signaler le contenu homophobe à l’hébergeur du site Web;

N’hésitez pas à dénoncer le contenu dans le Registre des actes homophobes: www.gaiecoutte.com.

Pour en savoir plus sur la Journée internationale contre l’homophobie: www.fondationemergence.org. ■

Merci et bonne retraite Carole !

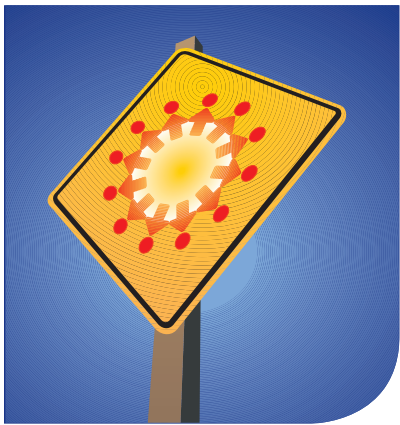


Carole Clément quitte pour une retraite bien méritée après plusieurs années d’implication et d’engagement en tant que coordonnatrice du réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales (DS) de la Montérégie. Sa préoccupation constante à intégrer le réseau

des DS dans les structures syndicales, que ce soit à la FTQ ou au Conseil régional de la Montérégie, aura sans aucun doute laissé sa trace. Par son implication et sa grande disponibilité au comité alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances, et aux rencontres des coordonnateurs, Carole a joué un rôle de soutien très apprécié de ses confrères et consœurs.

Rappelons que Carole a aussi travaillé au service des communications de la FTQ où elle était responsable du *Monde ouvrier* pendant plusieurs années avant de réorienter sa carrière et de s’investir auprès des délégués sociaux et déléguées sociales. La FTQ la remercie chaleureusement et lui souhaite une bonne retraite.

La FTQ en profite également pour souhaiter la bienvenue à Marc Champagne qui remplacera Carole comme coordonnateur des délégués sociaux et déléguées sociales de la Montérégie. Depuis plusieurs années, Marc milite au Syndicat des Métallos à titre de délégué social chez ArcelorMittal à Contrecœur.



À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / MARS-AVRIL 2013

LÉSIONS PROFESSIONNELLES AU QUÉBEC

Qu'en est-il du coût humain ?

Jamais au Québec une étude sérieuse n'avait évalué les coûts humains des accidents du travail et des maladies professionnelles. Jusqu'à maintenant, les études se limitaient toutes à calculer les coûts directs et indirects assumés par les employeurs. Or, des chercheurs de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) viennent d'innover. Ils ont estimé, pour la première fois, les coûts globaux des lésions professionnelles en utilisant des méthodologies leur permettant d'apprécier à la fois les coûts humains et financiers des lésions du travail pour l'ensemble de la société.

Une somme gigantesque

À partir des données de 2005-2007 de la CSST, l'étude établit que les lésions d'une année engendrent en moyenne des coûts globaux se chiffrant à plus de 4,6 milliards de dollars, ce qui correspond à un coût moyen de 38500\$ par lésion. De cette somme astronomique, plus de la moitié, soit 2,8 milliards, est attribuable aux coûts humains, ce qui inclut les indemnités pour dommages corporels, mais aussi l'impact financier d'une incapacité sur la vie de l'accidenté et de sa famille.

«Malgré ses limites, l'étude a le mérite de permettre aux travailleurs et aux employeurs de mieux saisir l'importance des coûts des accidents et des maladies du travail et, par ricochet, l'importance qu'on doit accorder à la santé et à la sécurité de la main-d'œuvre. De plus, l'étude fait ressortir des industries et des types de lésion pour lesquels les coûts sont les plus élevés. Il s'agit vraiment d'un éclairage nouveau et complémentaire aux indicateurs traditionnels», précise l'auteur principal, Martin Lebeau, économiste à l'IRSST.

Données inédites

Personne ne sera étonné d'apprendre que les maux de dos engendrent les coûts totaux les plus élevés, soit 678 millions de dollars par année (229 millions en coûts humains et 449 millions en coûts financiers). Par contre, plusieurs risquent de froncer les

une victime de surdit  peut g n ralement continuer   travailler», explique Martin Lebeau.

Personne ne sourcillera non plus en apprenant que l'analyse des coûts par industrie fait ressortir que ce sont les travailleurs manuels des secteurs faisant partie des groupes prioritaires, soit les mines, la for t et les transports qui se retrouvent en t te de liste, ni que le co t des l sions par travailleur en  quivalent   temps complet (ETC) est de fa on g n rale plus bas chez les travailleurs non manuels que chez les manuels. Par contre, l' tude met en lumi re que les travailleurs manuels des services de gestion des d chets et d'assainissement, des

entrepreneurs sp cialis s en construction et des t l communications sont aussi parmi le peloton de t te lorsqu'on consid re le co t des l sions professionnelles par travailleur en ETC.

Pour en savoir davantage sur cette  tude in dite, vous pouvez la consulter gratuitement, comme toutes les  tudes de l'IRSST: www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/R-769.pdf. ■



sourcils en sachant que, si l'on consid re les co ts moyens par l sion, ce sont plut t les atteintes   l'audition qui se classent au premier rang   152442\$ par l sion (149 118\$ en co ts humains et 3 324\$ en co ts financiers). «Cette donn e in dite s'explique en raison du co t des atteintes permanentes li es   ces l sions qui, comme on le sait, n'entra nent pourtant que peu de versements d'indemnités du revenu par la CSST, car

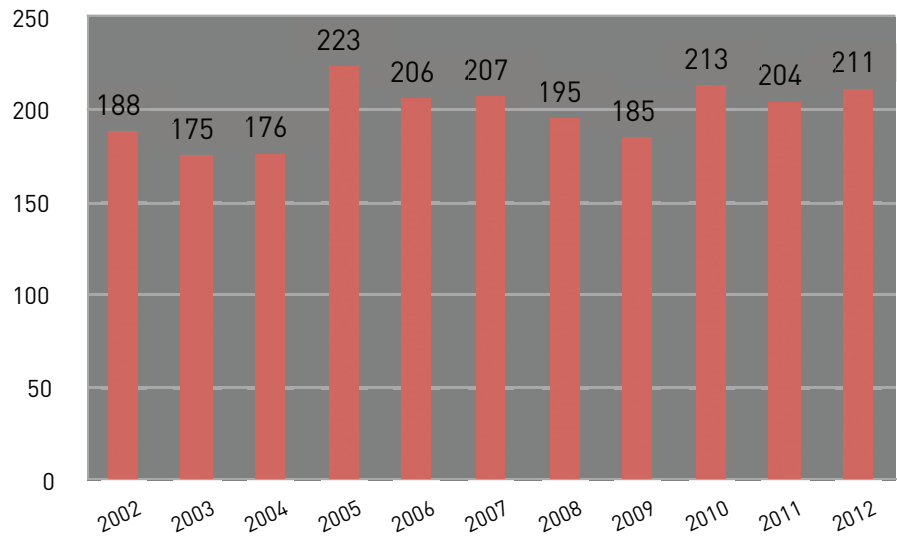
Journée internationale de comm moration des travailleuses et travailleurs morts ou bless s au travail



En cette ann e 2013, la journ e de comm moration sera c l br e le lundi 29 avril plut t que le dimanche 28 avril.   cette occasion, la FTQ demande   tous ses membres d'observer une minute de silence   10 heures pr cises. Une petite minute de votre temps pour penser aux familles qui ont  t  touch es par le d c s d'un de leurs proches.

Une lecture des rapports d'enqu te   la suite des accidents mortels nous confirme qu'ils auraient pu  tre  vit s. En 2012, rappelons que 211 familles ont v cu ce drame. Trop souvent, ce sont des m thodes de travail ax es sur les profits plut t que sur la pr vention qui en sont la cause. Nous souhaitons, encore une fois, informer la population de cet  tat de fait inacceptable.

Un aimantin (image du ruban noir) soulignant la journ e de comm moration est disponible gratuitement aupr s des conseils r gionaux de la FTQ dans l'ensemble du Qu bec   compter du 19 avril prochain.



Dans le monde

Toutes les 15 secondes, un travailleur meurt d'une maladie ou d'un accident li  au travail.

Au Qu bec

Chaque semaine, quatre travailleurs meurent d'une maladie ou d'un accident li  au travail.

Vins et fromages de la Fondation Docteur Benoit Deshaies



d'indemnisation publics ou priv s. C'est pour leur venir en aide qu'il a cr   en 1998 la Fondation. Venez en grand nombre.

Pour vous procurer des billets, contactez la Fondation au 514 303-3333 ou au 514 524-3637. ■

La grande tromperie

Bien que les effets nocifs du bruit sur les êtres humains soient connus depuis de nombreuses années, certaines personnes persistent à nier cette évidence ou à l’ignorer. D’autres vont même jusqu’à croire que, après avoir exercé un certain emploi, pendant une période de temps donnée, devenir sourd est dans la normalité. Pourtant, 400 000 Québécoises et Québécois sont exposés quotidiennement à des bruits de plus de 85 dBA considérés nocifs pour leur santé. Au lieu de chercher à éliminer le bruit à la source, des protecteurs auditifs (bouchons ou coquilles) sont fournis à des travailleuses et travailleurs exposés et *bingo !*, le problème est supposément réglé. D’autres prétendent même que les protecteurs auditifs font en sorte que les personnes exposées au bruit sont à l’abri des conséquences nocives de leur exposition. C’est faux, faux et archifaux !

Ignorance ou mauvaise foi ?

Affirmer qu’une personne qui est exposée à des niveaux sonores de 95 dBA et qui porte des protecteurs auditifs, qui soi-disant réduisent l’exposition de 25 dBA, est maintenant exposée à 70 dBA, c’est ni plus ni moins faire preuve d’une ignorance crasse. C’est aussi faire totalement abstraction de l’article 3 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) :

«3. La mise à la disposition des travailleurs de moyens et d’équipements de protection individuels ou collectifs, lorsque cela s’avère nécessaire pour répondre à leurs besoins particuliers, ne doit diminuer en rien les efforts requis pour éliminer à la source même les dangers pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique.»

C’est également ignorer l’article 136 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) :

«136. Mesures correctives et équipements de protection individuels: L’employeur doit se conformer aux normes établies aux articles 131 à 135 en mettant en œuvre les mesures indiquées ci-dessous dans l’ordre suivant :

1. réduire le bruit à la source;
2. isoler tout poste de travail exposé à ce bruit;
3. insonoriser les locaux de travail.

Dans le cas où il se révèle impossible, en appliquant les mesures prévues au premier alinéa, de respecter les normes prévues aux articles 131 à 135 ou en attendant que les transformations requises par cet alinéa soient réalisées, l’employeur doit mettre des protecteurs auditifs à la disposition des travailleurs ou doit limiter le temps d’exposition des travailleurs conjointement avec un programme audiométrique.

Les mesures prévues au premier alinéa doivent être mises en œuvre même si l’employeur ne réussit pas ainsi à respecter les normes prévues aux articles 131 à 135.»

C’est aussi faire comme si les effets de l’exposition au bruit en milieu de travail ne se limitaient qu’à endommager le système auditif. Les effets nocifs du bruit sur la pression sanguine, le système digestif, le niveau de stress et la capacité de perception des signaux sonores d’avertissement de danger sont pourtant très bien documentés.

Une épidémie ?

Depuis quelques mois, la FTQ reçoit un nombre grandissant d’appels téléphoniques de la part d’intervenants syndicaux qui se font servir ces arguments bidon. Ceux et celles qui ont suivi le cours *Alerte aux décibels* savent pertinemment que c’est faux et ils agissent en conséquence. Les autres se questionnent, car ils sentent bien que ce n’est pas logique et ils ont entièrement raison ! Quand ces affirmations proviennent d’employeurs, on peut se douter qu’il s’agit là d’ignorance ou de mauvaise foi. Mais, lorsque ce sont des inspecteurs de la CSST ou encore des hygiénistes du travail, on est en droit de s’inquiéter grandement. Quel est le but recherché ? On fait taire les représentants et représentantes des travailleurs et travailleuses et on passe à l’appel suivant ? Ou on fait preuve d’ignorance ?

Éliminer à la source est LA seule vraie solution

L’élimination à la source d’un danger est LA seule solution durable pour le bruit en milieu de travail comme pour tous les autres problèmes en santé et sécurité du travail. L’objet même de la LSST est clairement exprimé à l’article 2 :

«2. La présente loi a pour objet l’élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l’intégrité physique des travailleurs.

Elle établit les mécanismes de participation des travailleurs et de leurs associations, ainsi que des employeurs et de leurs associations à la réalisation de cet objet.»

Le cours *Alerte aux décibels*

N’allez surtout pas croire que les bruits nocifs se retrouvent uniquement dans les secteurs industriels lourds. À preuve, pensez aux centres d’appels, aux garderies, aux artistes de la scène, aux imprimeries, aux activités d’entreposage et de camionnage, aux services municipaux, etc.

Si vous désirez approfondir vos connaissances sur la question du bruit, et c’est notre souhait, le cours *Alerte aux décibels* s’adresse à vous. On y traite, entre autres, des effets du bruit sur la santé, des façons de les prévenir, de l’indemnisation des personnes atteintes de surdité professionnelle et de l’appui que doit apporter le syndicat.

Pour connaître l’horaire des sessions de formation *Alerte aux décibels*, communiquez avec votre syndicat ou votre conseil régional FTQ. ■

QU’ON SE
LE DISE !

Le meilleur témoin

Quiconque a dû procéder devant un tribunal sait que les témoins les plus crédibles sont ceux qui n’ont rien à gagner ni à perdre par rapport à la décision finale. Ils sont les meilleurs témoins. On peut affirmer qu’il en va de même pour tout autre enjeu non juridique.

Dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail, les universitaires sont les «meilleurs témoins». Ils ont produit de nombreuses études qui ont toutes comme conclusion que la mise en place d’activités de prévention est bénéfique, tant pour les entreprises que pour les travailleurs et travailleuses. Que ces actions soient axées sur la formation, la réduction des risques ou la sensibilisation, elles sont rentables.

Une histoire de gros sous

Le chiffre auquel on fait le plus souvent référence pour démontrer la rentabilité des mesures de prévention est un retour sur investissement de 2,2. Pour chaque 100 \$ investi en prévention, des retombées de 220 \$ se réalisent en environ 18 mois. De nombreux employeurs québécois persistent à refuser de mettre en place des mesures de prévention qui ont pourtant fait leurs preuves ici comme ailleurs, et ce, dans tous les secteurs d’activité économique. Ils préfèrent investir en frais juridiques de contestation et d’expertises médicales.

On sait que les coûts réels des lésions professionnelles indemnisées au Québec sont de 4,6 milliards de dollars par année (voir autre texte à la page 8) et que toutes les entreprises sont à la recherche de moyens pour réduire leurs coûts. Il semblerait que les directions d’entreprises québécoises ne s’abreuvent pas aux mêmes sources d’information que nous...

Nous sommes encore et toujours convaincus que la seule méthode durable pour prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles dont sont victimes nos membres, en plus d’améliorer les conditions dans lesquelles ils effectuent leur travail, est la prévention. La FTQ continuera de cibler cet objectif. ■



L'histoire maintenue vivante nourrit l'action présente

L'action syndicale que vivent chaque jour des milliers de militants et militantes s'inscrit dans une démarche qui a plus de 185 ans. Les revendications qu'ils formulent, la résistance qu'ils opposent à l'arbitraire patronal et aux injustices sont autant de contributions à la tâche historique qu'a assumée le mouvement syndical depuis sa naissance. Tous ces gestes en écrivent l'histoire.



Se définissant d'abord par l'action, les syndicalistes négligent malheureusement trop souvent de protéger la mémoire de leurs actes. Pourtant, une histoire collective maintenue vivante et accessible peut nourrir et inspirer profondément l'action présente. C'est en tout cas la conviction d'un groupe de retraités de syndicats affiliés à la FTQ qui travaillent à la mise sur pied d'un centre d'histoire et d'archives du travail.

Réunis au sein du Regroupement des syndi-

calistes à la retraite (RSR) et appuyés par la Fédération des syndicalistes à la retraite et le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, ils ont créé un organisme à but non lucratif chargé de faire la promotion du centre auprès des syndicats affiliés. Le projet a d'ailleurs été présenté récemment aux membres du Bureau de la FTQ et un plan détaillé sera sous peu préparé avec l'aide du Fonds de solidarité FTQ.

Un tel centre pourrait obtenir un agrément de Bibliothèque et Archives

nationales du Québec (BANQ). Il serait éventuellement ouvert à tout le mouvement syndical et aux organismes qui viennent en aide aux salariés (immigrants, accidentés du travail, travailleurs et travailleuses précaires, aides domestiques, etc.). Cependant, il ciblerait d'abord les syndicats affiliés à la FTQ, dont l'histoire, la diversité des structures et les multiples transformations subies à la suite de fusions rendent la sauvegarde et le traitement des archives urgents.

Avant que le centre d'histoire et d'archives du travail ne soit en activité, les membres du comité invitent tous les syndicats à sauvegarder leurs archives. Dans quelques mois, ils espèrent pouvoir offrir un service de traitement et de conservation des archives du monde du travail.

Pour en savoir plus, communiquez avec le comité à l'adresse: **chat-2012synd@gmail.com**. ■

Une « corvée transports » pour réindustrialiser le Québec

Que diriez-vous d'une « corvée transports » qui non seulement mettrait le Québec à l'avant-garde en matière de transport collectif et écologique, mais qui permettrait de relancer notre secteur manufacturier ? Un rêve ? Non, un projet faisable qui demande audace et ambition !

Entrevue avec Robert Laplante, directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC).

Monde ouvrier: Monsieur Laplante, l'IRÉC vient de publier une étude intitulée *Politique industrielle: stratégie pour une grappe de mobilité durable*. Qu'est-ce qu'une « grappe de mobilité durable » ?

Robert Laplante: C'est un regroupement des industries du secteur du transport, particulièrement du transport alternatif, fondé sur l'utilisation de l'électricité plutôt que du pétrole, susceptible de nous permettre de changer nos modes de déplacement des personnes et des marchandises.

MO: Quel est le lien avec une politique industrielle ?

RL: Si on veut en tirer le maximum de bénéfices, les choix qu'on fait dans le transport doivent être en lien avec notre structure industrielle. Le pétrole nous appauvrit: c'est plus de 12 milliards de dollars par année qui sortent du Québec. L'électrification du transport nous permet à la fois de développer une politique industrielle et une politique énergétique. Pour améliorer notre balance commerciale, il

faut remplacer le pétrole par l'électricité.

MO: Cela suppose-t-il des changements dans nos habitudes de transport ?

RL: Pour faire ce changement, il faut avoir une solution immédiatement fonctionnelle: personne ne va troquer sa voiture contre du transport collectif disponible dans cinq ans ! Il faut une offre intéressante de transport alternatif dans des délais courts.

Nos choix technologiques de nouveaux modes de transport devraient être adaptés à la dispersion du peuplement et renforcer les industries existantes. Actuellement, on a 1100 entreprises dans le secteur des transports. Ces entreprises exportent leur production à 80 %. Une « corvée transports » renforcerait le secteur.

MO: Est-ce faisable ?

RL: Notre vision est optimiste et volontariste. Il faut réfléchir aux 50 prochaines années. Nos infrastructures sont vieillissantes. Allons-nous restaurer l'existant ou nous donner des modes de transport du 21^e siècle ? Le contexte est extrêmement favorable. On a une gamme complète d'inter-venants, de l'extraction



NORMAND RAJOTTE

au produit fini, en passant par la conception des systèmes et une abondance d'énergie électrique qui permettent de substituer le pétrole à un coût avantageux.

MO: Quels sont les avantages pour les travailleurs et travailleuses du Québec ?

RL: C'est un secteur qui serait éminemment créateur d'emplois de qualité. Si on prend l'ensemble des projets d'électrification du transport, cela requiert un investissement d'environ 7 milliards de dollars. Ça peut sembler cher, mais cet investissement dans les infrastructures serait très payant pour le Québec, car les industries sont ici. Cela générerait environ 50 000 emplois sans compter les retours fiscaux.

Cela demandera toutefois une mobilisation autour de la formation et de la qualification continues de la main-d'œuvre. Il faudra faire une meilleure jonction entre stratégie industrielle et formation professionnelle.

Ce projet réussira si on se coordonne et si on tire profit des complémentarités. On a tout ce qu'il faut pour réussir: c'est une question de volonté et de confiance en soi. ■

NÉGOCIATIONS DANS LA CONSTRUCTION

Après avoir déposé les demandes des quelque 160 000 travailleurs et travailleuses de la construction, les cinq organisations syndicales impliquées ont entamé un processus de négociations qui promet d'être intensif.

Compte tenu de la loi 33, la FTQ-Construction, le Conseil provincial (International), la CSN-Construction, la CSD Construction et le Syndicat québécois de la construction (SQC) ont dû soumettre à un arbitre un litige au sujet du protocole d'entente sur le fonctionnement des tables de négociations.

Le litige a été tranché favorablement quant à la représentativité de chacune des organisations aux tables de négociations (représentants des dossiers, porte-parole, etc.).

Outre la table centrale où l'on négocie les clauses communes à tous les secteurs, la négociation se déroule à trois tables: une pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel, une autre pour les secteurs du génie civil et de la voirie et une troisième pour le secteur résidentiel.

Amorcé le 26 mars, le calendrier des

rencontres se remplira rapidement puisque la loi ne prévoit aucune rétroactivité salariale pour les syndiqués de la construction. Les conventions viennent à échéance le 30 avril: c'est donc qu'il y a urgence en la demeure ! On peut donc s'attendre à un « blitz » continu des négociations.

Comme on peut le lire dans la littérature syndicale des derniers mois, les enjeux concernent la sécurité d'emploi, les horaires de travail, certains sujets liés à la santé et à la sécurité du travail, de même que les frais de déplacement. Aucune organisation syndicale, cependant, n'a publié le cahier des revendications: personne ne tient à négocier sur la place publique.

À la FTQ, les syndicats affiliés à la FTQ-Construction redoublent d'activité puisqu'ils sont également et fortement impliqués dans la bataille contre le saccage de l'assurance-emploi et dans la défense du Fonds de solidarité FTQ, durement malmené par le dernier budget fédéral. ■



FTQ-CONSTRUCTION

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FTQ DISCUTE

Les quelque 150 personnes déléguées au Conseil général de la FTQ se sont réunies le 27 février dernier à Laval. Plusieurs sujets d'actualité ont été abordés. Au cœur de ceux-ci: l'important dossier de la réforme de l'assurance-emploi. Le plan d'action et de mobilisation de la nouvelle coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi (voir article, page 1) a été présenté et a soulevé beaucoup d'enthousiasme et d'échanges. Les syndicats affiliés de la FTQ et les conseils régionaux sont parties prenantes de ce plan d'action qui promet un printemps chaud.

Plusieurs autres sujets ont été abordés, dont le bilan de la participation de la délégation FTQ au Sommet sur l'enseignement supérieur (voir article, page 7), ainsi que les difficiles discussions qui ont présentement cours entre la CSST, les centrales syndicales, le patronat et le gouvernement pour une réforme de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Le Conseil général a adopté une résolution à l'effet d'exiger que le pétrole brut de l'Ouest arrivant à Montréal remplace le pétrole brut importé et que le renversement du pipeline devant l'acheminer fasse l'objet d'une audience publique où la société civile pourrait exprimer son point de vue de façon à ce que les normes les plus élevées soient appliquées pour assurer la plus grande sécurité structurelle du pipeline.

La FTQ demande aussi au gouvernement d'élaborer une politique énergétique assurant l'indépendance du Québec face aux énergies fossiles par un transfert graduel vers les énergies renouvelables. La FTQ travaille d'ailleurs à l'élaboration d'une politique énergétique qui sera présentée au prochain congrès. ■

Le Fonds soutient la démarche de francisation des personnes immigrantes

Le 7 février dernier, en présence du secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, s’est tenue, dans les bureaux de la section locale 800 de l’Union des employés de service (UES-800), la remise d’ordinateurs portables par le premier vice-président à l’actionnariat au Fonds de solidarité de la FTQ, Denis Leclerc.

Dans son mot de bienvenue, le président de la section locale 800, Raymond Larcher, a exprimé toute sa gratitude au Fonds de solidarité pour cet

important don de matériel et a rappelé l’engagement de son syndicat à l’égard de la francisation des travailleuses et travailleurs immigrants.

Offrir des cours de français à des travailleurs et

travailleuses qui ont plusieurs patrons, divers lieux de travail et qui, ensemble, parlent quelque 22 langues différentes, voilà le défi que relève haut la main la section locale 800 depuis une dizaine d’années avec le soutien de l’organisme Formation de base pour la main-d’œuvre. ■



RIMA CHAABAN



RIMA CHAABAN

Une tradition littéraire à la FTQ

Dans le cadre de la Francofête, organisée chaque année au mois de mars par l’Office québécois de la langue française, la FTQ a tenu sa maintenant célèbre Foire du livre les 18, 19 et 20 mars dernier dans le hall d’entrée du Fonds de solidarité FTQ à Montréal.

Les sommes amassées par la vente de livres seront remises au Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent pour soutenir le projet Accroche-toi!, prix Fernand-Daoust, lequel vise la prévention du décrochage scolaire.

Merci et à l’année prochaine! ■

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / FÉVRIER ET MARS 2013

- ▼ **SCFP** : Municipalité de Sainte-Martine.
- ▼ **MÉTALLOS** : Distech Controls inc. – Brossard, Sécurité De Francheville – Trois-Rivières, Syndicat des Métallos, section locale composée 7065 – Sept-Îles.
- ▼ **TEAMSTERS** : Centre sportif de la Petite Bourgogne – Montréal, MVP Design inc. – Boucherville, Municipalité d’Uashat-Maliotenam (employés cols bleus) – Tous, Société des Entreprises Innues D’Ekuanitshit QC (S.E.I.E.) – Projet de chantier de la Rivière-au-Tonnerre, Société des Entreprises Innues d’Ekuanitshit QC (S.E.I.E.) – Projet du chantier La Romaine, Super C, une division de Métro Marché Richelieu inc. – Sept-Îles, Goyette Logistique inc. – Shawinigan – Hébertville-Station.
- ▼ **TUAC** : Ville de Saint-Joseph-de-Sorel – Tous les établissements, Super C, une division de Metro Richelieu inc. – Saint-Rémi, 9272-3279 Québec inc. – Saint-Sauveur, 7924445 Canada inc. (Centre de ski Mont-Blanc) – Saint-Faustin-Lac-Carré, Exceldor Coopérative – Saint-Bruno-de-Montarville, Groupe Patrick Morin inc. – Saint-Paul-de-Joliette, Services Sanitaires MAJ inc. (Compo Recycle) – Chertsey – Saint-Ambroise-de-Kildare – Rawdon – Saint-Donat – Sainte-Agathe-des-Monts – Sainte-Adèle, Conteneur Recycle Inc. – Saint-Félix-de-Valois, Alimentation Famille P. David ltée – Montréal, Les Pavillons du Petit Manoir du Casino – La Malbaie, Gaudreau Environnement inc. – Québec, Spa Inspirations inc. – La Malbaie, Exceldor coopérative avicole – Saint-Anselme, Les Spécialités Prodal (1975) inc. – Saint-Charles-de-Bellechasse, Alimentation Coop IGA – La Pocatière, 9264-2529 Québec inc. – Saint-Georges.
- ▼ **SEPB** : Iron Mountain – Laval, Librairie Renaud-Bray inc. – Montréal.
- ▼ **SCEP** : Brema inc. (Remarech division Brema) (Rivière-des-Prairies) – Montréal – Longueuil, Soprema (Ayr-Foil) – Québec.
- ▼ **UES-800** : Société en commandite 35 Laurier (35 Laurier Limited Partnership) – Gatineau, Veolia Trans-dev inc. – Tous les ports d’attache de l’employeur qui sont couverts par le circuit 59, Ville de Sainte-Marie – Bibliothèque Honorius-Provost de Sainte-Marie, Bee-Clean Services d’entretien – Québec.
- ▼ **FIPOE** : Descimco inc. – Saint-Romuald.
- ▼ **IATSE** : L’Aréna des Canadiens inc. – Montréal, Club de hockey Canadien inc. – Montréal, Cineplex Divertissement LP Cinéma Cavendish – Montréal. ■

Grande victoire : les travailleurs agricoles pourront désormais se syndiquer !

Après plus de quatre ans de batailles juridiques, la section locale 501 des TUAC (Travailleurs et travailleuses unis de l’alimentation et du commerce) vient de remporter une grande victoire, alors que la Cour supérieure du Québec a, le 11 mars dernier, confirmé le droit à la syndicalisation pour les travailleurs agricoles. La Cour donne un an au législateur pour modifier la loi en conséquence, mais permet aux TUAC de représenter les salariés de la ferme L’Écuyer et Local. C’est en voulant syndiquer ces travailleurs que les TUAC ont été à l’origine de cette saga judiciaire. ■



JACQUES NADEAU

LES MOTS QU’IL FAUT

Mérite

Au pluriel le mot anglais *merit* a, dans le langage administratif et juridique, les deux sens de «fond, valeur réelle» et de «bien-fondé». En français, le sens du mot *mérite* est différent. Il ne faut pas dire discuter *une question «à son mérite»* ou *«à ses mérites»*, mais **discuter le fond d’une question ou discuter une question au fond**. Il ne faut pas examiner *«le mérite»* ou *«les mérites» d’une réclamation»* au lieu d’examiner **le bien-fondé d’une réclamation**. Il ne faut pas dire *le juge a été saisi du «mérite» de l’affaire*, mais **le juge a été saisi du fond de l’affaire**. ■

Bienvenue Rima !

Bienvenue à Rima Chaaban qui vient de se joindre à l’équipe de la FTQ à titre de conseillère syndicale – édimestre au service de la francisation.

Titulaire d’un baccalauréat en communication de l’UQAM et d’études en science de la gestion au HEC Montréal, Rima a découvert le monde syndical en

2006 en participant au programme Fonds étudiant du Fonds de solidarité de la FTQ.

En 2008, elle intègre le service de la francisation à titre d’édimestre, afin de mettre la table à l’arrivée du portail languedutravail.org et de participer aux différents projets du service.

Sa nouvelle fonction de conseillère syndicale



ISABELLE GAREAU

l’amène non seulement à poursuivre le travail entamé avec les membres des comités de francisation de la FTQ et sur le portail languedutravail.org,

mais aussi à collaborer avec le service des communications et à assurer la présence de la FTQ sur les réseaux sociaux.

Sa passion pour les technologies de l’information et sa connaissance du milieu syndical sauront sans aucun doute faire rayonner la FTQ sur le Web 2.0 ! ■

Chapeau, les filles !



Les cérémonies régionales du concours *Chapeau, les filles!* se tiennent du 24 avril au 15 mai cette année et, fidèle à son habitude, la FTQ y sera présente partout. Ce concours, organisé par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), vise à encourager les femmes et les jeunes filles à poursuivre des études menant à l’exercice d’un métier traditionnellement occupé par des hommes.

La FTQ – première centrale syndicale à s’y joindre – en est partenaire et commanditaire depuis 1998. Chaque année, dans toutes les régions du Québec, grâce à la contribution financière de nombreux partenaires, dont la FTQ, de nombreux prix sont décernés à des lauréates lors de cérémonies régionales et du gala national, lequel se tiendra à Québec le 10 juin prochain.

L’édition 2012-2013 du concours se déroule sur le thème *Prends ta place* avec comme porte-parole pour une deuxième année consécutive, l’humoriste et femme d’affaires, Marie-Lise Pilote, bien au fait des réalités que vivent celles qui choisissent d’exercer un métier traditionnellement masculin. Pour plus d’information sur le concours, visitez le www.femmes.ftq.qc.ca sous la rubrique *Chapeau, les filles!* ■

En plus de contribuer à la cagnotte pour faire connaître ce concours dans les régions, la FTQ décerne chaque année trois prix Équité d’une valeur de 2000\$ chacun à trois lauréates des niveaux professionnel, technique et universitaire ayant déjà occupé un ou des emplois précaires.

CONFLIT FTQ AU 27 MARS 2013

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Solution digitale inc.	Saint-Hubert	6	Teamsters-106	2013-02-22 (lock-out)

Le RRFS-FTQ : un régime à prestations déterminées qui a le vent dans les voiles !

Alors que bien des régimes à prestations déterminées (ceux qui garantissent des rentes toute la vie durant) sont en difficulté, le Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) a le vent dans les voiles !

Le RRFS-FTQ célébrera ses 5 ans d'existence en juin prochain. Il compte aujourd'hui plus de 4 000 participants en emploi chez de plus de 60 employeurs différents et provenant de tous les secteurs de l'économie : industriel, commercial, municipal, paramunicipal, organismes sans but

lucratif. Peu importe la taille du groupe, c'est un régime de retraite pour tous ceux et celles qui n'ont pas de régime à prestations déterminées.

Un régime différent

Le RRFS-FTQ est bien équipé pour réduire les risques de déficit parce qu'il a deux réserves. C'est notamment ce qui le distingue des autres régimes à prestations déterminées. Tout d'abord, les sommes versées dans le régime incluent le coût d'une indexation

jusqu'à concurrence de 4 % alors que cette dernière n'est pas garantie. Ces sommes constituent donc une réserve en cas de période difficile.



De plus, le régime prévoit qu'une autre réserve de 10 % de surplus doit être conservée dans la caisse de retraite. L'indexation sera accordée en priorité sur toute autre amélioration seulement si le régime demeure capitalisé et solvable avec un surplus d'au moins 10 %. Une fois accordée, l'indexation ne peut être retirée. Ces mesures font que le RRFS-FTQ ne se retrouvera jamais dans une situation d'aussi important déficit que les régimes à prestations déterminées qui sont financés sans marge de sécurité.

Dans le RRFS-FTQ, chaque groupe négocie avec son employeur le niveau de cotisations à verser au régime. Le groupe choisit un âge de retraite sans réduction, à 65 ans ou à 60 ans au plus tôt. Ces deux éléments déterminent le montant de la rente qui sera accumulé pour chaque année de participation au régime.

La cotisation des employeurs dans le RRFS-FTQ est fixe et déterminée en négociation. Les employeurs n'ont pas la responsabilité de renflouer la caisse si elle est en déficit. Par contre, ils ne peuvent

empocher les surplus comme cela s'est trop souvent fait dans d'autres régimes. Ce sont les participants actifs, ceux qui travaillent, qui sont responsables de la santé financière du régime. C'est pourquoi il était primordial de minimiser le risque de déficit. Tous les surplus appartiennent exclusivement aux participants.

Tous les documents du RRFS-FTQ, les statistiques, les ratios actuariels mensuels, les présentations du régime et les nouvelles le concernant sont en ligne : www.rrfs.ftq.qc.ca. ■

FORUM SUR LES REDEVANCES MINIÈRES

La transformation au cœur du débat

La FTQ et le syndicat des Métallos ont présenté conjointement un mémoire au cours de ce forum. Le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, a aussi participé à une table ronde au cours de laquelle il a insisté sur l'importance de transformer une part plus significative des minerais ici. Une vingtaine de militants des Métallos, certains de la Côte-Nord et de l'Abitibi, étaient au nombre des 300 personnes présentes.

Le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, ainsi que Daniel Roy, ont défendu l'idée d'un développement minier durable, respectueux de l'environnement et des communautés et garant de bénéfices suffisants pour l'ensemble de la population.

« Nous sommes d'accord avec un système de redevances hybride, a expliqué Daniel Boyer, basé à la fois sur une redevance calculée sur la valeur du minerai, modulée en fonction des étapes de transformation du minerai, et sur une rente minière liée aux surprofits. Nous souhaiterions aussi la création d'un fonds renfloué d'une partie

des redevances, qui pourrait financer des investissements dans la deuxième et la troisième transformation de même que dans la diversification économique. »

Pour Daniel Roy, il faut absolument enrayer un processus qui voit les entreprises minières partir avec la totalité du minerai pour le transformer outremer. « Le Québec doit se montrer plus ferme et assujettir l'obtention des permis d'exploitation à des exigences de transformation. Nos ressources suscitent un grand intérêt et si nous voulons profiter réellement des bienfaits de l'exploitation de ressources comme le graphite, le lithium, le fer..., il va falloir que le gouvernement du Québec mette ses culottes et qu'il négocie serré pour qu'il y ait une réelle transformation au Québec. »

La FTQ et les Métallos souhaitent que les infrastructures aident non seulement les sociétés minières à venir ici, mais qu'elles permettent également aux diverses régions d'envisager des activités de transformation à la faveur d'une relance du secteur manufacturier.

Faut-il rappeler que les emplois du secteur de la première transformation ont diminué de 31 % entre 1991 et 2011, et de plus de 60 % dans la sidérurgie et la fabrication des produits d'acier ? Un accroissement de 10 % des activités de deuxième et troisième transformation se traduirait par la création de 7 500 emplois, soit autant qu'il y en a dans l'extraction minière !

Le mémoire de la FTQ et des Métallos, qui se retrouve sur leur site Internet respectif, préconise également l'adoption de règles de transparence assurant la divulgation des paiements de redevances, des crédits d'impôts et d'autres subventions accordées aux sociétés minières. Il suggère aussi au gouvernement de prendre des participations en contrepartie des investissements publics dans les infrastructures afin de développer des filières stratégiques en matière de transformation.

Il reste à souhaiter que le gouvernement Marois s'en inspire... ■

Un rendez-vous manqué !



SYLVIE LÉPINE

Le 7 mars dernier, les représentantes du Collectif 8 mars (APTS, CSD, CSN, CSQ, FFQ, FIQ, FTQ, SFPQ, SPGQ) ont rencontré la première ministre, Pauline Marois, ainsi que la ministre responsable de la Condition féminine, Agnès Maltais, afin de faire le point sur l'avancement du droit des femmes à l'égalité et de présenter leurs recommandations.

Les principaux enjeux : le détournement des pensions alimentaires, le Régime de rentes du Québec, la conciliation travail-famille et le financement des groupes de femmes. Le Collectif a aussi demandé la création d'un ministère de la Condition féminine afin de donner à ce dossier le poids politique qu'il mérite.

Encore une fois, l'atteinte du déficit zéro a été le prétexte à un non-engagement du

gouvernement. Comme l'a déclaré la porte-parole du collectif, Alexa Conradi : « La priorité gouvernementale, ce n'est pas la lutte aux inégalités, c'est plutôt l'obsession du contrôle des dépenses et de ne pas brusquer le patronat. »

Pour sa part, la vice-présidente représentant les femmes à la FTQ, Louise Mercier, a insisté sur le fait que, dans le secteur privé, peu de personnes bénéficient d'un régime de retraite à

Les représentantes du Collectif 8 mars ont donné un point de presse au sortir de la rencontre avec la première ministre.

prestations déterminées. Sur le dossier de la conciliation travail-famille, elle a soulevé les limites des mesures incitatives pour soulager les travailleuses et insisté sur le fait que la loi-cadre revendiquée par le Collectif 8 mars est devenue un incontournable.

Enfin, elle a salué l'imminent projet de loi sur les aides familiales : « Nous ne pouvons que saluer cette annonce; les conditions de travail de ces aides familiales – les travailleuses domestiques – sont déplorable et leurs protections sociales à peu près nulles. »

Pour en savoir plus, visitez le site : www.femmes.ftq.qc.ca ■

La FTQ à New York pour la marche mondiale pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles

La vice-présidente de la FTQ et présidente du Conseil régional FTQ Saguenay – Lac-Saint-Jean, Marcelle Perron, était à New York afin de participer, en compagnie d'autres représentantes syndicales canadiennes et de représentantes de quatre fédérations syndicales internationales, à la 57^e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU qui s'est tenue du 7 au 15 mars dernier. ■



JACQUES NADEAU